

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1870

2 août 2013

SOMMAIRE

A.M. Concept S.A.	89722	Financière Daunou 8 S.à r.l.	89719
ArcelorMittal Pontpierre S.à r.l.	89718	fLAB SICAV-SIF	89722
Armatures S.à r.l.	89718	"Flomatron S.à.r.l."	89720
Beales Sàrl	89756	F.P.T. Holding S.A.	89717
Board International Luxembourg S.A. ...	89720	GACEREF Luxco Austria/Belgium S.à r.l.	89760
Board International Luxembourg S.A. ...	89716	GACEREF Luxco Germany S.à r.l.	89760
Branta S.à r.l.	89716	GE Financing (Luxembourg) S.à r.l.	89756
Brussco Sàrl	89720	General Oriental Investments Limited ...	89718
Camping Um Bierg S.A.	89720	Jubelci S.A.	89719
Capinvest International S.A., SPF	89759	Lickes Consulting S.à.r.l.	89721
Carraro International S.A.	89715	Mac Pulford S.A.	89721
Car Solutions Sàrl	89722	Syniverse Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	89734
Cépages Participations S.A.	89722	Syniverse Luxembourg Holdings 3 S.à r.l.	89748
CFSH Secondary Opportunities S.A. SI- CAR	89717	Tech Finance & Co S.C.A.	89723
China Merchants (Luxembourg) S.à r.l. ..	89714	Toco S.A.	89759
Christoph Burmester Luxembourg S.à r.l.	89715	Tomcat Investments S.A.	89759
Cidron Bergman S.à r.l.	89714	VWR International Europe S.à.r.l.	89745
Clayax Acquisition Luxembourg 4	89718	Wandpark Gemeng Hengischt S.A.	89742
Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A.	89714	Wandpark Gemeng Hengischt S.A.	89759
Confer S.à r.l.	89717	Wandpark Hengischt S.A.	89742
Constructions Métalliques Kremer S.A.	89719	Wandpark Hengischt S.A.	89759
Cormoran Participations S.A.	89721	WPP Luxembourg Holdings Nine S.à r.l.	89714
Creutz & Partners, Global Asset Manage- ment S.A.	89716	WPP Luxembourg Holdings S.à.r.l.	89720
CRR Investments	89721	WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l.	89715
CRR Investments (No.1) S.à r.l.	89760	WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l. ..	89716
Dolphin Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	89715	WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	89717
Edeusi S.A.	89715	WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l.	89718
Edison Capital Partners	89714	WPP Luxembourg S.à r.l.	89719
European Directories Holdco S.A.	89760	WPP TNS US S.à r.l.	89721
Euroports Holdings S.à r.l.	89717	WPP Union Square S.à r.l.	89722
Eversholt Investment Group SCS	89718		
Financière Daunou 17 S.A.	89719		
Financière Daunou 3 S.à r.l.	89716		

WPP Luxembourg Holdings Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 173.156.

Avec effet au 14 mai 2013, Mme Astrid van Heulen-Mulder, ayant son adresse professionnelle au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings Nine S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013079976/14.

(130098303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

China Merchants (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 174.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080152/10.

(130098934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Cidron Bergman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.984.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080153/10.

(130099412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080162/10.

(130099217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Edison Capital Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013080228/10.

(130099155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Dolphin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.806.

Il est pris acte de la démission de Madame Corinne BITTERLICH de son mandat de Gérant avec effet au 15 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013080224/10.

(130098648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Edeusi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 10, Konstermerstroos.

R.C.S. Luxembourg B 25.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080242/10.

(130098807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Christoph Burmester Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 53.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013080180/10.

(130099195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Carraro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 68.721.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080174/10.

(130099260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.041.243.516,45.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.003.

Avec effet au 14 mai 2013, Mme Astrid van Heulen-Mulder, ayant son adresse professionnelle au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013079977/14.

(130098308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 498.950,38.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.002.

Avec effet au 14 mai 2013, Mme Astrid van Heulen-Mulder, ayant son adresse professionnelle au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013079978/14.

(130098307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Branta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080140/10.

(130099269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Board International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 85.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013080138/10.

(130099300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Creutz & Partners, Global Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 92.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080167/10.

(130099165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Financière Daunou 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 111.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013080259/10.

(130098765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

F.P.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013080257/10.

(130099243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013080253/10.

(130098735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Confer S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080185/10.

(130099265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

CFSH Secondary Opportunities S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 137.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080176/10.

(130099166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.794.458,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.206.

Avec effet au 14 mai 2013, Mme Astrid van Heulen-Mulder, ayant son adresse professionnelle au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013079979/14.

(130098317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 7.555.470,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 108.527.

Avec effet au 7 juin 2013, Mme Astrid van Heulen-Mulder, ayant son adresse professionnelle au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg IH 2001 Holdings S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013079980/14.

(130098302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Clayax Acquisition Luxembourg 4, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 162.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080155/10.

(130098834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Eversholt Investment Group SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.437.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan Koch.

Référence de publication: 2013080255/10.

(130098933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Armatures S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. ArcelorMittal Pontpierre S.à r.l.).**

Siège social: L-4192 Pontpierre, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 175.101.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société «ARMATURES S.A.», associé unique de ARMATURES S.à r.l., intervenue le 31 mai 2013, que sa dénomination sociale a changé en ArcelorMittal Mondercange S.A..

Pour la société

Référence de publication: 2013080109/10.

(130099014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

General Oriental Investments Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.367.

Madame Stéphanie Dawson a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 21 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080287/10.

(130099281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Financière Daunou 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 122.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080261/10.

(130099204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Financière Daunou 17 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 134.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080258/10.

(130099187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Constructions Métalliques Kremer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 24, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 85.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013080188/10.

(130099325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Jubelci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 135.399.

Les comptes annuels pour la période allant du 01/01/2009 au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080387/10.

(130098742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

WPP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 212.761.323,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 68.213.

Avec effet au 7 juin 2013, Mme Astrid van Heulen-Mulder, ayant son adresse professionnelle au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013079981/14.

(130097745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

WPP Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 4.914.733.590,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.028.

Avec effet au 7 juin 2013, Mme Astrid van Heulen-Mulder, ayant son adresse professionnelle au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013079983/14.

(130098306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Camping Um Bierg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 110, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013080169/10.

(130099323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Brussco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7232 Bereldange, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 154.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013080145/10.

(130099322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Board International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013080137/10.

(130099296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

"Flomatron S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 112.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080275/10.

(130099083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

CRR Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.615.

—
Madame Stéphanie Dawson a démissionné de son mandat d'administratrice en date du 21 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080198/10.

(130098842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Cormoran Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 91.744.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013080191/10.

(130099440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Lickes Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3658 Kayl, 22, rue de la Montée.
R.C.S. Luxembourg B 141.300.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013080407/10.

(130098786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Mac Pulford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 158.787.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080442/10.

(130098802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

WPP TNS US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 533.655.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 146.293.

—
Avec effet au 10 juin 2013, Mme Astrid van Heulen-Mulder, ayant son adresse professionnelle au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP TNS US S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013079986/14.

(130098310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

WPP Union Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.245.250,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.911.

Avec effet au 27 mai 2013, Mme Astrid van Heulen-Mulder, ayant son adresse professionnelle au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Union Square S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013079987/14.

(130097743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Cépages Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013080175/10.

(130098996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Car Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 146.720.

Il est porté à la connaissance de tous:

Que la société COMPTEX Sàrl (RCS B129.165), 29, Rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation du siège social de CAR SOLUTIONS Sàrl, RCS Luxembourg B0146720, au 29 Rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 Avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013080173/12.

(130099377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

A.M. Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 51.102.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080675/9.

(130100047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

fLAB SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 171.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080671/9.

(130099892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Tech Finance & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.946.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned

THERE APPEARED:

1. Finacolor Stichting, a Dutch foundation (stichting), formed under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsterdam, the Netherlands, and address at 1083 HJ Amsterdam, the Netherlands, De Boelelaan 7, registered with the Dutch Trade Register under number 58037233,

here represented by Mrs Anne MAUSKE, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam, on 5 June 2013, and

2. Tech Finance, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mrs Anne MAUSKE, prenamed, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 4 June 2013.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Form - General Partner. There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name Tech Finance & Co S.C.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association. Tech Finance, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register is the general partner (associé commandité) of the Company (the "General Partner").

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is making, purchasing and investing in loans, securities or other financial assets. The Company may from time to time purchase (whether by tender offer, offer to repurchase, negotiated transactions or otherwise) or otherwise acquire, and hold and exercise rights in respect of, loans, securities or other financial assets, including but not limited to debt securities issued by Technicolor S.A., a French société anonyme, or participations in any credit facility of Technicolor S.A. However, the Company may not, in any event, purchase or otherwise acquire shares of Technicolor S.A.

2.2 The Company may raise funds through borrowing (including entry into one or more credit facilities), issuing any kind of notes, bonds, debentures, other types of debt instruments or other types of debt securities, or otherwise obtaining funding or credit, and entering into any related financing transactions. The proceeds of such borrowings or issuance of debt instruments may only be used for the purpose of (i) acquiring debt securities issued by, or participations in any credit facility of, Technicolor S.A or any other entity of the group of companies to which Technicolor S.A. belongs, or (ii) making loans or other advances to, or subscribing for debt securities or other debt instruments issued by, Technicolor S.A or any other entity of the group of companies to which Technicolor S.A. belongs.

2.3 The Company may further lend or otherwise advance any amounts (in each case other than where such advance or subscription uses the proceeds of any borrowings or debt instruments, which proceeds may only be applied as provided in Article 2.2 of these articles of association) or subscribe for any debt securities or other debt instruments, in each case as the Company deems fit.

2.4 The Company may guarantee, grant security over all or part of its assets for its own obligations. The Company may further guarantee, grant security over all or part of its assets, grant loans or otherwise assist the companies which form part of the same group of companies as the Company.

2.5 The Company may employ any techniques and instruments relating to or with respect to its investments for the purpose of their efficient management, including any techniques and instruments designed to protect the Company against credit, foreign exchange, interest rate treasury or other risk.

2.6 The Company may generally carry out any activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be, subject to Article 3.3 of these articles of association, dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

3.3 The Company may not be dissolved or liquidated so long as (i) it has any borrowings or other obligations outstanding or (ii) it holds any loans, securities or other financial assets or participation therein which has (have) been issued by Technicolor S.A. or by any other entity of the group of companies to which Technicolor S.A. belongs.

3.4 The shareholders of the Company shall dissolve and liquidate the Company no later than six months from the date on which the Company does not have any outstanding borrowings and any holding of instruments or investments, in each case, referenced in Article 3.3 of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the General Partner. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share") with a nominal value of one euro (EUR 1) each. The Management Share is held by the General Partner. The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as the "shares".

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The General Partner shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form only.

6.3 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 For a period of eight (8) years as from the date of incorporation of the Company, the Ordinary Shares of the Company may not be transferred except (a) with the prior approval of the General Partner or (b) in connection with the enforcement of security interests granted in respect of the shares of the Company. Upon the expiry of such period, the shares are freely transferable in accordance with the provisions of the law.

7.4 The Management Share is only transferable to unlimited shareholders jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

7.5 Any transfer of registered shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

Art. 8. Liability of shareholders.

8.1 The liability of the owners of Ordinary Shares (associés commanditaires) is limited to the amount of share capital for which they subscribed. However, any owner of Ordinary Shares who signs on behalf of the Company, even by virtue of a power of attorney, or whose name appears in the firm name, shall, vis-à-vis third parties, incur the same liabilities as those provided for, in the same circumstances, in respect to limited members of a société en commandite simple.

8.2 The owner(s) of the Management Share(s) (associés commandité(s)) is(are) jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

C. General Meetings of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders. The shareholders of the Company exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

Art. 10. Convening of general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders may at any time be convened by the General Partner or, as the case may be, by the Supervisory Board, if any (as defined below).

10.2 It must be convened by the General Partner or the Supervisory Board, if any, upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

10.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with needs to be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

10.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on 1st March at 03:00 pm (CET). If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices and shall be held in Luxembourg. Other shareholders meetings may only be held outside Luxembourg in exceptional circumstances, such as may be (i) the urgency of a matter or (ii) generally business considerations of the Company.

11.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, which need neither be shareholders nor the General Partner. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 In exceptional circumstances, such as may be (i) the urgency of a matter or (ii) generally business considerations of the Company, shareholders may take part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, and they shall be deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

11.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

11.8 The General Partner may determine further conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. General Partner consent. The general meeting of shareholders may only adopt or ratify acts affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amend the articles of association with the consent of the General Partner.

Art. 13. Quorum and Vote.

13.1 Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

13.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 14. Amendments of the articles of association. These articles of association may only be amended by the unanimous consent of the shareholders.

Art. 15. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the General Partner may adjourn any general meeting of shareholders which is in progress for four (4) weeks. The General Partner shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 16. Minutes of general meetings of shareholders.

16.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

16.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the General Partner.

D. Management

Art. 17. Appointment and Powers of the General Partner.

17.1 The Company shall be managed solely by the General Partner.

17.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated provided that the Supervisory Board appoints an administrator, who does not need to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts until a general meeting of shareholders is held which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders shall appoint a successor general partner, in accordance with the quorum and majority requirement for amendment of these articles of association (it being understood that the former general partner shall not participate in such vote). Any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

17.3 The General Partner is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board.

Art. 18. Conflict of interest.

18.1 The transactions made between the Company and the General Partner having an interest conflicting with that of the Company are mentioned in the resolution of the General Partner.

18.2 Any such conflict of interest shall be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

18.3 The preceding rules shall not apply where the decision of the General Partner relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Dealing with third parties.

19.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the General Partner or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the General Partner within the limits of such delegation.

19.2 The Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated acting individually or jointly within the limits of such delegation.

19.3 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

E. Supervision of the company

Art. 20. Audit.

20.1 The operations of the Company shall be supervised by a supervisory board comprising at least three (3) internal auditors (commissaires) (the "Supervisory Board").

20.2 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of the supervisory board shall be suppressed.

20.3 Any independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the General Partner draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the General Partner, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The General Partner may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

23.2 Any share premium, assimilated premium, or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with Article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

H. Final clause - Specific restrictions - Governing law

Art. 25. Specific restrictions. Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association, Technicolor S.A., any of its direct or indirect subsidiaries or employee or officers or directors of Technicolor S.A. or any of its direct or indirect subsidiaries may not: (i) act as a general partner (ii) be appointed as a member of the Supervisory Board or as an administrator (appointed by the Supervisory Board) (iii) be nominated for appointment as a member of the Supervisory Board or any administrator (appointed by the Supervisory Board) or (iv) provide instructions to members of the Supervisory Board or any administrator (appointed by the Supervisory Board) (v) own directly or indirectly share capital in the Company, (vi) vote or exercise any rights with respect to shares of the Company, (vii) receive any distribution from the Company or (viii) amend the articles of association of the Company, (ix) appoint or nominate for appointment members of the Supervisory Board or any administrator (appointed by the Supervisory Board) or (x) direct or cause the direction of the management and policies of the Company through the members of the Supervisory Board or any administrator (appointed by the Supervisory Board), as applicable.

Art. 26. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The thirty-one thousand (31,000) issued shares have been subscribed as follows:

- thirty thousand nine hundred ninety-eight (30,998) Ordinary Shares have been subscribed by Finacolor Stichting, aforementioned, for the price of fifty thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 50.998); and
- one (1) Management Share and one (1) Ordinary Share have been subscribed by Tech Finance, aforementioned, for an aggregate price of two euro (EUR 2).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of fifty-one thousand euro (EUR 51,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifty-one thousand euro (EUR 51,000) consists of thirty-one thousand euro (EUR (31,000) for the share capital and twenty thousand euro (EUR 20,000) for the share premium.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for or referred to in article 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The following person is appointed as independent auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

MAZARS LUXEMBOURG, a public limited company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 159.962, having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille treize, le six juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Finacolor Stichting, une fondation formée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas dont l'adresse est 1083 HJ Amsterdam, Pays-Bas, De Boelelaan 7, immatriculée au Registre du Commerce néerlandais sous le numéro 58037233,

dûment représentée par Madame Anne MAUSKE, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 5 juin 2013,

2) Tech Finance, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Anne MAUSKE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 juin 2013;

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme - Associé Commandité. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination «Tech Finance & Co S.C.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts. Tech Finance, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, est l'associé commandité de la Société Associé Commandité»).

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société est d'émettre, d'acquérir et d'investir dans des prêts, des titres ou d'autres actifs financiers. La Société peut, de temps à autre, acquérir (par voie d'offre publique, d'offre de rachat, de transactions négociées au autrement) ou autrement acquérir, détenir ou exercer des droits relatifs à ces prêts, titres ou autres actifs financiers, incluant notamment les titres de créance émis par Technicolor S.A., une société anonyme française ou les participations dans toute convention de crédit de Technicolor S.A. En aucun cas, la Société ne peut acheter ou autrement acquérir des actions de Technicolor S.A.

2.2 La Société peut lever des fonds en faisant des emprunts (notamment en concluant une ou plusieurs conventions de crédit), par l'émission de billets à ordre, d'obligations ou d'obligation non garanties ou d'autres types d'instruments de dettes ou d'autres types de titres de créances ou autrement en obtenant un financement ou un crédit et en concluant toute transaction financière liée. Le produit de ces emprunts ou de l'émission d'instruments de dettes ne peut servir qu'à (i) acquérir des titres de créances émis par ou des participations dans toute convention de crédit de Technicolor S.A. ou toute autre entité du groupe de sociétés auquel appartient Technicolor S.A. ou (ii) faire des prêts ou d'autres avances à ou souscrire à de nouveaux titres de créances ou d'autres instruments de dettes émis par Technicolor S.A. ou tout autre entité du groupe de sociétés auquel appartient Technicolor S.A.

2.3 La Société peut également prêter ou autrement avancer tous fonds (dans chaque cas autres que ceux résultant du produit de tout emprunt ou de l'émission de tout instrument de dette, lequel produit ne pourra être utilisé qu'en conformité avec l'article 2.2 des présents statuts) ou souscrire à tout titre de créance ou autre instrument de dette qu'elle juge approprié.

2.4 La Société peut garantir, accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour ses propres engagements. La Société peut en outre garantir, accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, consentir des prêts ou autrement assister les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.5 La Société peut employer toutes techniques et tous instruments en relation avec ou relatif à un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, en ce compris toutes techniques et tous instruments destinés à prémunir la Société contre tout risque de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

2.6 La Société peut, de manière générale, exercer toute activité qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra, sous réserve de l'article 3.3 des présents statuts, être dissoute à tout moment avec et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

3.3 La Société ne peut être dissoute ou liquidée tant que (i) elle détient des emprunts ou obligations existantes ou (ii) détient tout prêt, titre ou autre actif financier ou une participation dans ceux-ci qui aurait été émise par Technicolor S.A. ou par toute autre entité du groupe de sociétés auquel appartient Technicolor S.A.

3.4 Les actionnaires de la société doivent impérativement dissoudre et liquider la Société dans un délai de six mois à compter de la date à laquelle la Société n'a plus d'emprunt en cours ni ne détient de d'instruments ou d'investissements, dans chaque cas, tel que mentionné à l'article 3.3 des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision de l'Associé Commandité. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et une (1) action de commandité («l'Action de Commandité») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. L'Action de Commandité est détenue par l'Associé Commandité. Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont désignées ensemble ci-après les «actions».

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l') actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. L'Associé Commandité doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l') actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions, dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

6.3 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des actions - Transfert des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Pendant une période de huit (8) ans à compter de la constitution de la Société, les Actions Ordinaires de la Société ne sont pas transférables sauf (a) avec l'accord préalable de l'Associé Commandité ou (b) en cas de réalisation de sûretés consenties sur les actions de la Société. A l'expiration de cette période, les actions seront librement transférables en conformité avec les dispositions de la loi.

7.4 L'Action de Commandité est seulement transférable aux associés commandités indéfiniment et solidairement tenus du passif auquel la Société ne peut faire face avec son actif.

7.5 Tout transfert d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

Art. 8. Responsabilité des actionnaires.

8.1 La responsabilité des titulaires d'Actions Ordinaires (associés commanditaires) est limitée au montant du capital qu'ils ont souscrit. Cependant, tout titulaire d'Actions Ordinaires qui a signé pour le compte de la Société, même en vertu d'un pouvoir, ou dont le nom apparaît dans la dénomination sociale, doit, vis-à-vis des tiers, encourir la même responsabilité que celle encourue, dans les mêmes circonstances, par les associés commanditaires d'une société en commandite simple.

8.2 Le(s) titulaire(s) d'Actions de Commandité(s) est(sont) indéfiniment et solidairement tenus du passif auquel la Société ne peut faire face avec son actif.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires peut, à tout moment, être convoquée par l'Associé Commandité ou, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous).

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par l'Associé Commandité ou par le Conseil de Surveillance sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

10.3 Les convocations pour toute assemblée générale contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions

nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 11. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le 1^{er} mars à 15h00 heures (CET). Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives. Les autres assemblées générales d'actionnaires ne pourront être tenues hors du Luxembourg que dans le cadre de circonstances exceptionnelles telles que (i) l'urgence ou (ii) plus généralement, des considérations commerciales de la Société.

11.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou l'Associé Commandité. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

11.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

11.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.5 Dans le cadre de circonstances exceptionnelles telles que (i) l'urgence ou (ii) plus généralement, des considérations commerciales de la Société, les actionnaires peuvent prendre part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, et ils sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

11.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

11.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

11.8 L'Associé Commandité peut définir d'autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Consentement de l'Associé Commandité. L'assemblée générale des actionnaires ne peut adopter ou ratifier les actes qui intéressent la Société à l'égard des tiers ou qui modifient les statuts que d'accord avec l'Associé Commandité.

Art. 13. Quorum et Vote.

13.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

13.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 14. Modifications des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord unanime des actionnaires.

Art. 15. Ajournement des assemblées générales d'actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, l'Associé Commandité peut ajourner séance tenante une assemblée générale d'actionnaires de quatre (4) semaines. L'Associé Commandité peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 16. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

16.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

16.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par l'Associé Commandité.

D. Administration

Art. 17. Nomination et Pouvoirs de l'Associé Commandité.

17.1 La Société est gérée uniquement par l'Associé Commandité.

17.2 Dans l'hypothèse où une incapacité juridique, une liquidation ou un autre empêchement permanent empêcherait l'Associé Commandité d'exercer ses fonctions de Associé Commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, sous réserve que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être actionnaire, afin de prendre des mesures urgentes ou purement administratives jusqu'à ce qu'une assemblée générale d'actionnaires, qu'il devra convoquer dans les quinze (15) jours de sa nomination, soit tenue. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires nommeront un Associé Commandité remplaçant, en conformité avec les conditions de quorum et de majorité requises pour une modification des présents statuts (étant précisé que l'ancien Associé Commandité ne pourra pas participer au vote). Toute nomination d'un Associé Commandité remplaçant ne sera pas soumise à accord de l'Associé Commandité.

17.3 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance.

Art. 18. Conflit d'intérêts.

18.1 Toutes opérations conclues entre la Société et l'Associé Commandité qui seraient en conflit avec les intérêts de la Société sont mentionnées dans les décisions de l'Associé Commandité.

18.2 Tout conflit d'intérêts fera l'objet d'une communication à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant toute prise de décision sur tout autre point à l'ordre du jour.

18.3 Les règles ci-dessus ne s'appliqueront pas lorsque la décision de l'Associé Commandité relève d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

Art. 19. Relations avec les tiers.

19.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par la seule signature de l'Associé Commandité ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par l'Associé Commandité dans les limites d'une telle délégation.

19.2 La Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

19.3 La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par acte authentique ou sous-seing privé.

E. Surveillance de la société

Art. 20. Audit.

20.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance»), composé d'au moins trois (3) commissaires.

20.2 Si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, le Conseil de surveillance est supprimé en tant qu'organe.

20.3 Tout réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires pour juste motif uniquement, ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels et Affectation des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et l'Associé Commandité dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 L'Associé Commandité peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Restrictions spécifiques - Loi applicable

Art. 25. Restrictions spécifiques. Nonobstant toute clause contraire des présents statuts, Technicolor S.A., toute filiale directe ou indirecte, tout employé ou dirigeant ou administrateur de Technicolor S.A. ou de toute filiale directe ou indirecte ne peut: (i) agir en qualité d'associé commandité, (ii) être nommé comme membre du Conseil de Surveillance ou administrateur (nommé par le Conseil de Surveillance) (iii) être désigné aux fins de nomination en tant que membre du Conseil de Surveillance ou tout administrateur (nommé par le Conseil de Surveillance), (iv) donner des instructions aux membres du Conseil de Surveillance ou à tout administrateur (nommé par le Conseil de Surveillance), (v) détenir directement ou indirectement le capital social de la Société, (vi) voter ou exercer tous droits relatifs aux actions de la Société, (vii) recevoir toute distribution de la Société ou (viii) modifier les statuts de la Société, (ix) nommer ou désigner aux fins de nomination des membres du Conseil de Surveillance ou tout administrateur (nommé par le Conseil de Surveillance) ou (x) orienter ou influencer sur l'orientation de la direction et des politiques de la Société à travers les membres du Conseil de Surveillance ou tout administrateur (nommé par le Conseil de Surveillance), le cas échéant.

Art. 26. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2014.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les trente et un mille (31.000) actions émises ont été souscrites comme suit:

- trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) Actions Ordinaires ont été souscrites par Finacolor Stichting, susmentionnée, pour un prix de cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 50.998); et
- une (1) Action de Commandité et une (1) Action Ordinaire ont été souscrites par Tech Finance, susmentionnée, pour un prix global de deux euros (EUR 2).

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de cinquante et un mille euros (EUR 51.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de cinquante et un mille euros (EUR 51.000) consiste en trente et un mille euros (EUR 31.000) pour le capital social et vingt mille euros (EUR 20.000) pour la prime d'émission.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Décisions des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes du premier exercice social de la Société:

La société anonyme "MAZARS LUXEMBOURG", avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159.962.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MAUSKE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013 LAC/2013/26431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013079889/620.

(130097707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Syniverse Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 177.980.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Highwoods Corporation, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, the United States, having its principal place of business at 8125 Highwoods Palm Way, Tampa, Florida 33647-1776, and being registered under number 4318758,

represented by Mr Mathieu GANGLOFF, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Syniverse Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single

manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or email. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Highwoods Corporation, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers:

- Laura Binion, born on 3 December 1956 in Georgia (U.S.A.), and residing at 371 Channelside Walk Way, #1402, Tampa, Florida 33602-6775, U.S.A.; and
- Martin Picciano, born on 19 April 1966 in New York (U.S.A.), and residing at 19118 Sweet Clover Lane, Tampa, Florida 33647-3545, U.S.A.

Class B Managers:

- Noel McCormack, born on 12 December 1952 in Dublin (Ireland), and having his professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg; and
- Mathieu Gangloff, born on 11 December 1980 in Thionville (France), and having his professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Highwoods Corporation, une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 8125 Highwoods Palm Way, Tampa, Floride 33647-1776, immatriculée sous le numéro 4318758,

Ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Syniverse Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Highwoods Corporation, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Laura Binion, née le 3 décembre 1956 en Géorgie (U.S.A.), et résidant au 371 Channelside Walk Way, #1402, Tampa, Floride 33602-6775 U.S.A.; et

- Martin Picciano, né le 19 avril 1966 à New York (U.S.A.), et résidant au 19118 Sweet Clover Lane, Tampa, Floride 33647-3545, U.S.A.

Gérants de classe B:

- Noel McCormack, né le 12 décembre 1952 à Dublin (Irlande), et ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg; et

- Mathieu Gangloff, né le 11 décembre 1980 à Thionville (France), et ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013 LAC/2013/25633. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013079840/448.

(130098584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

**Wandpark Hengischt S.A., Société Anonyme,
(anc. Wandpark Gemeng Hengischt S.A.).**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 22, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.804.

L'an deux mille treize, le douze juin.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme WANDPARK GEMENG HENGISCHT S.A. (1998 2205 460), avec siège social à L-9753 Heinerscheid, 2, Kierchestrooss;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 06 mars 1998, publié au Mémorial C no 414 du 09 juin 1998, page 19.831, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 106804,

les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 12 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1351 du 18 septembre 2002.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur André Schanck, 17, Hualewee, L-9753 Hupperdange.

Le président choisit comme secrétaire Monsieur Daniel Christnach, L-2089 Luxembourg et comme scrutateur Monsieur Klaus Brucherseifer, 2, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - adaptation des statuts à la loi du 28 mai 2009 portant fusion des communes de Clervaux, de Heinerscheid et de Munshausen, publiée au Mémorial A Nr. 125 du 05 juin 2009, page 1756, changement de la dénomination de la société et modification subséquente du deuxième alinéa du premier article,

2. - adaptation des statuts à la loi du 28 mai 2009, prénommée, changement du siège social et modification subséquente de l'article 2 des statuts,

3. - adaptation des statuts à la loi du 28 mai 2009, prénommée, élargissement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts,

4. - modification de l'article 6 suite à l'apport en nature suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 06 décembre 2011, publié au Mémorial C no 295 du 03 février 2012, page 14.148 et suite aux différentes cessions opérées par l'ancienne Administration communale de Heinerscheid avec adaptation des statuts à la loi du 28 mai 2009, prénommée,

5. - modification de l'article 20 des statuts,

6. - modification de l'article 21 des statuts,

7. - modification de l'article 22 des statuts,

8. - divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. - Que la convocation à la présente assemblée générale extraordinaire indiquant l'ordre du jour a été effectuée par lettres recommandées du 22 mai 2013 que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués tout en déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

IV. - Que la présente assemblée réunissant 95,04% du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts à la loi du 28 mai 2009 portant fusion des communes de Clervaux, de Heinerscheid et de Munshausen, publiée au Mémorial A Nr. 125 du 05 juin 2009, page 1756, de changer la dénomination de la société et de modifier par la suite l'article 1 alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 2.** La société adopte la dénomination
«WANDPARK HENGISCHT S.A.»»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts à la loi du 28 mai 2009, prénommée, de changer le siège social de la société et de modifier par la suite l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Clervaux.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de cette localité par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

L'adresse exacte est: L-9753 Heinerscheid 22, Kierchestrooss

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts à la loi du 28 mai 2009, prénommée, d'élargir l'objet social et de modifier par la suite l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la conception, l'établissement et la mise en valeur d'installations éoliennes sur le territoire de la commune de Clervaux et des sites limitrophes, ainsi que d'une façon générale toutes opérations accessoires ou connexes à la réalisation de l'objet social et qui s'y rapportent directement ou indirectement.»

Quatrième résolution

Suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 06 décembre 2011, publié au Mémorial C no 295 du 03 février 2012, page 14.148,

les DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE (2.560) actions de la catégorie A de la société anonyme WANDPARK GEMENG HENGISCHT S.A. prédécrite, ont été apportées en nature par la Société Electrique de l'Our, en abrégé «SEO» S.A., avec siège social à L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.5.901 dans la Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables, en abrégé «SOLER» S.A., avec siège social à L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.82.870

et suivant le même acte

les DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE (2.560) actions de la catégorie A de la société anonyme WANDPARK GEMENG HENGISCHT S.A., prédécrite, ont été apportées en nature par la Société ENOVOS LUXEMBOURG S.A. (anciennement CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A.), avec siège social à L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.44.683 dans la Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables, en abrégé «SOLER» S.A., avec siège social à L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.82.870. En plus, l'assemblée décide d'adapter les statuts à la loi du 28 mai 2009 portant fusion des communes de Clervaux, de Heinerscheid et de Munshausen, publiée au Mémorial A Nr. 125 du 05 juin 2009, page 1756.

Suite à ce qui précède et suite aux différentes cessions d'actions opérées par l'ancienne Administration communale de Heinerscheid et suite aux dispositions de la loi du 28 mai 2009, prénommée l'article 6 aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est réparti en deux catégories d'actions A et B ayant les mêmes droits à l'exception de restrictions dans les modalités de leur cession.

Les actions de la catégorie A ont été souscrites au pair, en espèces, comme suit:

a) AGENCE DE L'ENERGIE S.A	320 actions
b) SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES ENERGIES RENOUVELABLES, en abrégé «SOLER» S.A	5.120 actions
c) WAND & WAASSER S.A.	1.280 actions
e) HEPERDANGER-WANDENERGIE, S.à r.l	3.200 actions

Les actions de la catégorie B sont souscrites, au pair, en espèces, comme suit:

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX	2.053 actions
ANTONY-GIERENZ Raymond	50 actions
ANTONY-SIMON Marie	50 actions
BERSCHIED Francis	50 actions
EILENBECKER Camille	50 actions
EILENBECKER Norbert	50 actions
FRERES Catherine	50 actions
LEINER-MENSEN Sandra	50 actions
THIELEN Raymond	50 actions
WAGENER Michel	50 actions
JANS Léon.	48 actions
JANS-WAXWEILER Patricia	48 actions
SCHROEDER Pierre	48 actions
SCHROEDER-SCHANCK Madeleine	48 actions
SCHROEDER-KREINS Aline	26 actions
ANTONY Luc	25 actions
ANTONY Thierry	25 actions
ANTONY Serge	25 actions
CALES René	25 actions
CALES-REIFF Marie-Thérèse	25 actions

DORMANS Pierre	10 actions
LAFLEUR-SCHAEFFER Madeleine	10 actions
THIELEN-SCHROEDER Danielle	10 actions
SCHOLTES Jean-Marie	4 actions
TOTAL:	2.880 actions

Les actions de la catégorie A sont librement cessibles entre les actionnaires de la catégorie A.

Les actions de la catégorie B sont librement cessibles entre l'Administration COMMUNALE DE CLERVAUX et les personnes physiques domiciliées dans la commune de Clervaux, respectivement entre ces derniers. Aucune personne physique ne peut détenir plus de 50 actions de la catégorie B. La cession à cause de mort peut se faire en ligne directe sans restriction et en ligne collatérale jusqu'au troisième degré inclus à des héritiers qui ne sont pas domiciliés dans la commune de Clervaux.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20.** Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** Les assemblées générales sont convoquées par avis de convocation qui doit être donné au moins 8(huit) jours à l'avance. La convocation doit reproduire l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.»

Septième et dernière résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 22.** Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en personne ou en désignant par écrit, par télécopie, par télégramme, par télex ou par courrier électronique ou tout autre moyen de reproduction d'un écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, est évalué à environ trois mille cinq cents (3.500,00) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11:45h.

DONT ACTE, fait et passé à Heinerscheid.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schanck, Christnach, Bruckerseifer, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 13 avril 2013. Relation: CLE / 2013 / 614. Reçu soixante-quinze euros = 75,00€.

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre aux Firmes.

Clervaux, le 13 juin 2013.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2013080055/160.

(130098083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

VWR International Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.701.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-Sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

VWR International Holdings, Inc., a corporation governed by the laws of the State of Delaware, with registered office at Little Falls Centre II, Suite 358, 2751 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, United States of America regis-

tered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3762662, here represented by Nuala Doyle, lawyer, professionally residing in Howald, by virtue of a proxy given on 4 May 2013.

The aforementioned proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

A) VWR International Holdings, Inc. is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") representing the entire share capital of VWR International Europe S.à r.l. a société à responsabilité limitée having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having an issued share capital of EUR 372,350.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101701 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, of 28 June 2004, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 September 2004, No.920. The articles of incorporation were amended for the last time on 2 September 2004 by a deed of the aforementioned Maître Paul Bettingen, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 December 2004, No.1300.

B) The Sole Shareholder and the Company agreed that the Sole Shareholder would contribute on the date hereof, and on such date the Company would accept from the Sole Shareholder in exchange of shares of the Company all of the right, title and interest of the Sole Shareholder in and to the (i) 30,000 Class A preference shares, without par value, (ii) the 9,280 Class B preference shares, without par value, and (iii) the 30,000 common shares, without par value, of VWR Education Ltd., a Canadian corporation.

C) The Sole Shareholder took the following resolutions:-

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the share capital by EUR 25.- so as to bring it from EUR 372,350.- to EUR 372,375.- by the creation and the issue of one new share of a par value of EUR 25.-, such share carrying a share premium of EUR 7,437,885.- to be allocated to the share premium account.

Subscription

One new share has been subscribed by the Sole Shareholder and has been paid up as follows:

by the contribution of (i) the 30,000 Class A preference shares, without par value, (ii) the 9,280 Class B preference shares, without par value, and (iii) the 30,000 common shares, without par value, of VWR Education Ltd., a Canadian corporation (the "Assets").

The Assets have been valued at EUR 7,437,910. evidence of which has been given.

Second resolution

The Sole Shareholder decided to amend the first paragraph of article 7 of the articles of incorporation (les statuts) of the Company so that it reads as follows:

"The issued share capital of the company is set at three hundred and seventy-two thousand three hundred and seventy five Euros (EUR 372,375.-) divided into fourteen thousand eight hundred and ninety-five (14,895) shares having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at four thousand two hundred euro (EUR 4,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder, signed together with the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour de mai

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

VWR International Holdings, INC., une société régie par la législation de l'État du Delaware (États-Unis), dont le siège social est sis à Little Falls Centre II, Suite 358, 2751 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, États-Unis d'Amérique inscrite auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le matricule 3762662, ici représentée par Nuala Doyle, avocat, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2013.

Ladite procuration mentionnée ci-dessus, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

A) VWR International Holdings, Inc. est l'associé unique («l'Associé Unique») représentant la totalité du capital social de VWR International Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social souscrit de 372.350,-EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 101701 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire demeurant à Niederanven, de 28 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 septembre 2004, No. 920. Les statuts ont été modifiés pour le dernier fois le 2 septembre 2004 suivant acte de Maître Paul Bettingen, susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 décembre 2004, No. 1300.

B) Que d'un commun accord entre l'Associé Unique et la Société, il a été convenu qu'à la date de ce jour, l'Associé Unique ferait apport et transférerait à la Société qui accepte, en échange de parts sociales de la Société, tous les droits, titres et intérêts de l'Associé Unique relatifs à (i) 30.000 actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, (ii) les 9280 actions privilégiées de catégorie B, sans valeur nominale, et (iii) des 30.000 actions ordinaires, sans valeur nominale, de VWR Education Ltd, une société canadienne

C) Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Premier résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence de 25,- EUR pour le porter de son montant actuel de 372.350 EUR,- à 372.375,- EUR par la création et l'émission d'une action ayant une valeur nominale 25,-EUR chacune, assorties d'une prime d'émission de 7.437.885,-EUR, à être alloué au compte prime d'émission.

Souscription

Une nouvelle part sociale a été souscrite par l'associé unique et a été libérée comme suit: par un apport en nature de (i) 30.000 actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, (ii) les 9280 actions privilégiées de catégorie B, sans valeur nominale, et (iii) des 30.000 actions ordinaires, sans valeur nominale, de VWR Education Ltd, une société canadienne. («l'Actif»).

L'Actif a été évalué à 7.437.910,- euro, dont la preuve a été donnée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à trois cent soixante-douze mille trois cent soixante-quinze euro (372.375,-EUR) divisé en quatorze mille huit cent quatre-vingt-quinze (14.895) parts sociales de vingt-cinq euro (25,-EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la comparante, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentale par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Doyle, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: EAC/2013/6394. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013079951/112.

(130097975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Syniverse Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 177.983.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned

THERE APPEARED:

Syniverse Magellan Finance, LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, the United States, having its principal place of business at 8125 Highwoods Palm Way, Tampa, Florida 33647-1776, and being registered under number 5273364,

represented by Mr Mathieu GANGLOFF, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Syniverse Luxembourg Holdings 3 S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Syniverse Magellan Finance, LLC, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers:

- Laura Binion, born on 3 December 1956 in Georgia (U.S.A.), and residing at 371 Channelside Walk Way, #1402, Tampa, Florida 33602-6775, U.S.A.; and

- Martin Picciano, born on 19 April 1966 in New York (U.S.A.), and residing at 19118 Sweet Clover Lane, Tampa, Florida 33647-3545, U.S.A.

Class B Managers:

- Noel McCormack, born on 12 December 1952 in Dublin (Ireland), and having his professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg; and

- Mathieu Gangloff, born on 11 December 1980 in Thionville (France), and having his professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Syniverse Magellan Finance, LLC, une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 8125 Highwoods Palm Way, Tampa, Floride 33647-1776, immatriculée sous le numéro 5273364,

ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Syniverse Luxembourg Holdings 3 S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Syniverse Magellan Finance, LLC, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Laura Binion, née le 3 décembre 1956 en Géorgie (U.S.A.), et résidant au 371 Channelside Walk Way, #1402, Tampa, Floride 33602-6775, U.S.A.; et

- Martin Picciano, né le 19 avril 1966 à New York (U.S.A.), et résidant au 19118 Sweet Clover Lane, Tampa, Floride 33647-3545, U.S.A.

Gérants de classe B:

- Noel McCormack, né le 12 décembre 1952 à Dublin (Irlande), et ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg; et

- Mathieu Gangloff, né le 11 décembre 1980 à Thionville (France), et ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013. LAC/2013/25634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013079841/448.

(130098643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

GE Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.925,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 56.197.

Suite à la cession des parts sociales intervenue en date du 10 mai 2013, entre General Electric International Holdings S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 62.841 et GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.56.198, les 517 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- GE Lighting Systems SpA, ayant son siège social au 6, Via Vittore Pisani, Milan, l'Italie, détenant 253 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.
- GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., détenant 264 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GE Financing (Luxembourg) S.à r.l.

S. Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2013079496/21.

(130097865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Beales Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 173.483.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of June.

Before Maître Roger Arrensdorff, public notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Beales S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1253 Luxembourg, 2a rue Nicolas Bové, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 173.483 and incorporated following a deed of Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 116 of 17 January 2012 (the "Company"),

The meeting is presided by Mr. Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.

The chairman appoints as secretary Mr. Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.

The meeting elects as scrutineer Mr. Etienne De Crépy, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.

These three individuals constitute the board of the meeting. Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the duly authorized representative of the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to:

I. state that according to the attendance list, the shareholders of the Company representing the full amount of the corporate capital of USD 1,086,957.- (one million eighty six thousand nine hundred fifty seven US Dollars) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Decrease of the corporate capital by the redemption and cancellation of 86,957 (eighty-six thousand nine hundred fifty-seven) shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) belonging to ITC Platinum Development Limited ("ITC");
2. Reduction of the share premium account of the Company by an amount of USD 28,046,497.36 (twenty-eight million forty-six thousand four hundred ninety-seven US Dollars and thirty six cents) to the benefit of ITC;
3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital reduction;
4. Any other business relating to the agenda items 1, 2 and 3 or to the Share Exchange Agreement referred to below.

First resolution

The general meeting of the shareholders decided to decrease the corporate capital of the Company by an amount of USD 86,957.- (eighty-six thousand nine hundred fifty-seven US Dollars) by the redemption and cancellation of 86,957 (eighty-six thousand nine hundred fifty-seven) shares with a par value of USD 1 (one US Dollar) belonging to ITC.

Second resolution

The general meeting of the shareholders approved the Share Exchange Agreement and the transactions contemplated therein as approved by the board of managers of the Company on February 11, 2013 and consequently decided to reduce the share premium account of the Company by an amount of USD USD 28,046,497.36 (twenty-eight million forty-six thousand four hundred ninety-seven US Dollars and thirty-six cents) to the benefit of ITC.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the general meeting of the shareholders decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at USD 1,000,000.- (one million US Dollars) represented by 1,000,000 (one million) shares in registered form with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each (the "Shares")."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 6.340.- (six thousand three hundred forty Euros).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 28,133,454.36 (twenty-eight millions one hundred thirty-three thousand four hundred fifty-four US Dollar thirty-six cents) is valued at EUR 21,513,151.83 (twenty-one millions five hundred thirteen thousand one hundred fifty-one euro eighty-three cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Beales Sarl, une société organisée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au L-1253 Luxembourg, 2a rue Nicolas Bové, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 173.483 et constituée suivant acte reçu par Maître Roger

ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date 27 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 116 du 17 janvier 2013 (la «Société»),

Monsieur Emmanuel Réveillaud, avocat, résidant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, préside l'assemblée.

Monsieur Matthieu Groetzinger, résidant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse est nommé secrétaire par le président.

Monsieur Etienne De Crépy, avocat, résidant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, est élu scrutateur par l'assemblée.

Ces trois individus constituent le bureau de l'assemblée

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé des associés et par les membres du bureau et le notaire restera attachée au présent procès-verbal.

Le président a déclaré et demandé au notaire de:

I. acter que conformément à la feuille de présence, tous les associés de la Société, représentant l'ensemble du capital social de USD 1.086.957,- (un million quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-sept dollars américains), sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut donc valablement délibérer et se prononcer sur l'ordre du jour sans convocation préalable.

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société par le rachat et l'annulation 86.957 (quatre-vingt six mille neuf cent cinquante-sept) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) appartenant à ITC Platinum Development Limited («ITC»);

2. Réduction du compte prime d'émission de la Société d'un montant de USD 28.046.497,36 (vingt-huit millions quarante-six mille quatre cent quatre-vingt dix-sept dollars américains et trente-six cents) au bénéfice de ITC;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter la réduction du capital social planifiée;

4. Points divers en relation avec les points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour ou avec le Share Exchange Agreement dont il est fait référence ci-dessous.

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 86.957,- (quatre-vingt six mille neuf cent cinquante-sept dollars américains) par le rachat et l'annulation de 86.957 (quatre-vingt six mille neuf cent cinquante-sept) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) appartenant à ITC.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a approuvé le Share Exchange Agreement et les transactions envisagées telles qu'approuvées par le conseil de gérance de la Société le 11 février 2013 et par conséquent a décidé de réduire le compte prime d'émission de la Société d'un montant de USD 28.046.497,36 (vingt-huit millions quarante-six mille quatre cent quatre-vingt dix-sept dollars américains et trente-six cents) au bénéfice de ITC.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à USD 1.000.000,- (un million de dollars américains) représenté par 1.000.000 (un million) de parts sociales nominatives d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune (les «Parts»).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 6.340,- (six mille trois cent quarante euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 28.133.454,36 (vingt-huit millions cent trente-trois mille quatre cent cinquante-quatre US dollars trente-six cents) est évalué à la somme de EUR 21.513.151,83 (vingt et un millions cinq cent treize mille cent cinquante et un euros quatre-vingt trois cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILLAUD, GROETZINGER, DE CREPY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26004. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080125/134.

(130099139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

**Wandpark Hengischt S.A., Société Anonyme,
(anc. Wandpark Gemeng Hengischt S.A.).**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 22, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 13 juin 2013

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2013080056/13.

(130098086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Capinvest International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.018.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Ahed BAROUDI. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 juin 2013.

Capinvest International S.A., SPF

Référence de publication: 2013080171/14.

(130098666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Tomcat Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7470 Saeul, 11, Greng Wee.

R.C.S. Luxembourg B 157.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080608/9.

(130099024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Toco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 150.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080603/9.

(130098922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

GACEREF Luxco Austria/Belgium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 159.026.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse de Gaceref Luxco Hold Co. S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080309/14.

(130099094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

GACEREF Luxco Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 159.028.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse de Gaceref Luxco Holdco S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080310/14.

(130099092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

CRR Investments (No.1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.442.

Madame Stéphanie Dawson a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A en date du 21 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080196/11.

(130098843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

European Directories Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.419.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

European Directories Holdco S.A.

P.L.C. van Denzen

Director B

Référence de publication: 2013080233/14.

(130099366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.
